



Paris, le 13 juin 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au cours de la séance du Conseil de Paris du lundi 12 juin 2006, les élus de l'UMP Paris ont présenté un amendement au Plan Local d'Urbanisme visant à interdire la construction, sur des terrains libres de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris dans le XVI^e arrondissement, de 210 logements destinés aux infirmières et personnels. Cet amendement a pu être adopté grâce au soutien incompréhensible des élus du groupe *Les Verts*.

Ce programme, conduit en synergie avec l'OPAC de Paris, s'inscrivait pourtant dans l'action de la municipalité parisienne, visant à développer une offre de logements sociaux de qualité dans Paris intra muros, en direction des infirmières : en effet, celles-ci jouent en effet un rôle essentiel au service des Parisiens mais éprouvent souvent des difficultés à se loger dans la capitale, compte tenu de leurs revenus modestes.

Ainsi, ce projet est malheureusement remis en cause.

Alain Lhostis qui préside par délégation du maire de Paris, **Bertrand Delanoë**, le conseil d'administration de l'AP-HP prend donc les initiatives nécessaires pour que la politique de logement en faveur des personnels de l'AP-HP soit maintenue.

Contact presse : 01 42 76 49 61

Retrouvez l'ensemble des infos concernant l'actualité Ville sur Paris.fr

www.paris.fr